

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-142

Espaces Naturels

Gestion écologique des sites 2023

Demande de subvention
Département de la Loire

Certifié exécutoire	24 AVR. 2023
Reçu en préfecture	19 AVR. 2023
Publié	24 AVR. 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ; et notamment la compétence facultative « Espaces Naturels » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération réalise la gestion des bords de Loire dans un objectif de valorisation et de préservation des abords du fleuve ;

Considérant que Roannais Agglomération assure également la gestion écologique du Parc des Elopées (Riorges) ;

Considérant que le Département de la Loire peut attribuer une subvention pour les actions sur les sites des bords de Loire et des Elopées ;

Considérant que cette subvention correspond à des taux variables en fonction du type d'opération allant de 20% pour des dépenses HT liées à l'accueil du public à 35% pour des dépenses HT liées à la gestion des milieux naturels, prévues sur le territoire de Roannais Agglomération en 2023 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

		Dépenses HT		Recettes HT	
Bords de Loire	Entretien courant pour l'accueil du public	Fauche sentiers et détournage mobilier	23 000 €	Département	16 213 €
		Sécurisation boisements, élagages et lamier	9 083 €	Roannais agglomération	66 703 €
		Lutte contre la Jussie	25 833 €		
	Gestion des milieux et de la biodiversité	Fauche tardive	2 250 €		
		Entretien des îlots	2 333 €		
		Entretien de la roselière	4 167 €		
		Taille d'arbres têtards	833 €		
	Notice de gestion	Notice de gestion des Bords de Loire	8 333 €		
Signalétique GAO	Fabrication et pose signalétique GAO	4 683 €			
Elopées	Gestion des milieux et de la biodiversité	Curage du fossé et des mares	2 400 €		
Total			82 916 €	Total	82 916 €

DECIDE

- De solliciter une subvention auprès du Département de la Loire pour la gestion écologique des sites en 2023 ;
- De préciser que le montant de ladite subvention, figurant dans le plan de financement prévisionnel, correspond à 16 213 € ;
- D'autoriser Martine ROFFAT, Conseillère communautaire déléguée aux espaces naturels et à la sylviculture, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves Nicolin,
Maire de Roanne